



COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2017

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

La réunion du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) se déroule sous la présidence de M. Pierre Olivier SEMPERE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, représentant M. Vélayoudom MARIMOUTOU, recteur de l'académie de la Réunion.

Participent à la réunion :

Rectorat

A titre des représentants de l'administration :

M. Pierre Olivier SEMPERE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines
Mme Annie BELOT-ARNAUD, chargée de mission CHSCTA

Service Santé et Sécurité
au Travail

A titre des représentants du personnel :

2017-2018/n° 015

Pour L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) :
M. Eric CHOUFFOT, en qualité de suppléant

Affaire suivie par
Georges CAMALON
secrétaire administratif du
CHSCTA

Pour La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) :
Mme Catherine DURIEZ, en qualité de titulaire
Mme Cendrine PEIGNON, en qualité de titulaire
Mme Béatrice LECOQ, en qualité de suppléante
M. Santiago ALONSO, en qualité de suppléant

Téléphone
0262 48 13 86

Fax
0262 48 11 40

Courriel
gcamalon@ac-reunion.fr

Pour la FNEC FP FO :
M. Sharif BEMAT, en qualité de titulaire
M. Alain ROQUES, en qualité de suppléant

Pour le SAIPER CGTR Educ'Action :
M. Cédric LENFANT, en qualité de titulaire

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

A titre d'acteurs opérationnels :

M. Frédéric LE BOT, médecin conseiller technique
Mme Cindy CHARPENTIER, médecin de prévention
Mme Nathalie LECHAT, médecin du personnel
M. Christian ECOLIVET, inspecteur santé et sécurité au travail
Mme Ana-Maria EBRO, infirmière conseillère technique
Mme Isabelle JULLIEN, conseillère de prévention départementale
M. Richard MICARD, conseiller de prévention académique
Les représentants du GAPRPS : Mme Catherine AMOURDOM, Mme Valery DECOUTY,
Mme Juliette BRIS et M. Lilian HOAREAU.

Site internet
www.ac-reunion.fr

En outre, assistait à la réunion :

M. Georges CAMALON, secrétaire administratif du CHSCTA.

Ouverture de séance

Le président accueille les participants à 9h00. Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

M. Alain ROQUES, FNEC FP FO, est secrétaire de séance.



Ordre du jour

Point 1: Approbation du PV et suivi du CHSCT du 3 avril 2017

Point 2: Proposition d'une méthodologie de mise en place du DUER numérique

Point 3: Bilan des CHS dans l'académie

Point 4: Présentation des statistiques des accidents de service

Point 5: Compte-rendu de la visite de l'école Alexis de Villeneuve

Point 6: Compte-rendu de la visite du collège de Deux Canons

Point 7: Bilan d'activité du CHSCTA

Point 8: Point GAPRPS

Point 9: Questions diverses

Déclaration préalable commune : FSU, FO, FO et SAIPER (Annexe I)

L'année scolaire a été marquée par une dégradation des conditions de travail : une montée des actes de violence, de malveillance et d'agressions verbales, sans signalement dans les registres, ni saisine du CHSCT, alors que l'académie ne dispose pas encore d'un plan de prévention des RPS ; une succession de réorganisations du travail qui met les personnels à l'épreuve ; des intentions ministérielles qui menacent le dialogue social et génèrent le mal-être. Dans ce contexte, une attention particulière doit être portée aux conditions de travail des PE concernés par le dispositif « plus de maîtres que de classes ».

La politique de santé et sécurité au travail tarde à adopter la pensée moderne qui fait du bien-être une condition de la productivité.

Le président reconnaît la nécessité de mettre en œuvre un plan académique de prévention intégrant désormais les risques psychosociaux. Son élaboration prévue suppose également une meilleure articulation du CHSCTA, du GAPRPS et de la DRH .

Point 1 - Approbation du PV du CHSCTA du 3 avril 2017.

Suites données aux avis et questions de la séance précédente

Le SAIPER CGTR Educ'Action demande la rectification suivante :

Point 4 - Compte-rendu du groupe de travail agression. Mise en ligne du protocole à mettre en oeuvre en cas d'agression, page 5/9 :

Au lieu de lire « **Le SAIPER CGTR Educ'action** propose de ne pas s'arrêter à la prévention secondaire », lire « **Le SAIPER CGTR Educ'action** propose de ne pas s'arrêter à la prévention tertiaire ».

Le PV du CHSCTA du 3 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 5 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

La chargée de mission CHSCTA expose les réponses apportées par l'administration aux questions de la séance précédente (**Annexe II**) :

► *Harmonisation des services pour raccourcir les délais de traitement des dossiers AS/MP.*

La mise en ligne du site agression devrait faciliter les démarches et la constitution de dossiers complets d'accident de service.

Les dossiers de maladies professionnelles sont traités par les services gestionnaires et dépendent de la Commission de réforme.

► *Dispositifs pour regrouper et comptabiliser les actes de violence*

L'application en ligne du DUER constituera une source automatique des données.

Le nombre de clics sur le site agression en est aussi un indicateur.

Le projet ministériel d'une application en ligne de RSST contribuera à ce recueil.

► *Suivi du collectif de travail au collège A. Bouvet.*

Cet accompagnement du collectif de travail sera initié dès la rentrée 2017.

Il est prévu aussi d'orienter la mission du GAST vers ce type de suivi..



3/10

► *Situation de l'école Raoul Fruteau. Information sur les 2 dossiers de déclaration de maladies à caractère professionnel adressés en juillet 2016 par courrier recommandé à la DPEP selon la voie hiérarchique de l'inspection du Port.*

Ni la circonscription concernée, ni les services du rectorat n'ont eu connaissance de ces 2 dossiers.

Le SAIPER CGTR Educ'Action et la FSU s'étonnent qu'il n'y ait aucune trace de ces dossiers transmis par voie recommandée.

► *Risques CMR lié au rayonnement solaire. Demande de suivi individuel des personnels exposés.*

Le médecin conseiller technique rappelle qu'une Note du recteur du 23 mai 2017 relative aux mesures de protection individuelle a été transmise à tous les personnels par voie hiérarchique.

Le suivi des risques de cancer de la peau est assuré par les dermatologues.

Un cahier est mis en place à la Médecine de prévention pour enregistrer la consultation des enseignants atteints de cancer de la peau.

La FSU demande qu'une fiche d'exposition au risque solaire soit installée dans les établissements pour assurer la traçabilité de l'exposition due aux conditions de travail.

► *Restitution de l'enquête du CHSCTA au Lycée de Trois-Bassins*

Cette restitution a eu lieu le 25 avril 2017 par le secrétaire général d'académie, le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines et la délégation d'enquête du CHSCTA.

La chargée de mission CHSCTA a pris contact avec le service 3ST et l'IA-IPR Vie scolaire pour accompagner la mise en œuvre des préconisations.

Un bilan sera demandé dans un délai de 6 mois ou un an.

► *Nombre de demandes de protection fonctionnelle. Nombre de réponses.*

41 demandes ont été déposées, dont 14 avec dépôt de plainte ou main-courante.

28 protections juridiques ont été accordées. 6 sont en cours. Les autres situations relèvent de cas de protection fonctionnelle antérieurement accordés, d'activités qui n'entrent pas dans le cadre de la mission ou de conditions non caractérisées.

► *Compétence du CHSCTA concernant les personnels des collectivités travaillant au sein des écoles et établissements.*

La question a été posée au service juridique ministériel. La réponse sera communiquée par écrit. A priori, le CHSCT étant compétent pour un service, il devrait inclure tout personnel du service.

► *Préconisations visant un personnel handicapé au lycée Isnelle Amelin.*

Le lycée est en réhabilitation et la place de parking demandée sera mise en place.

Par contre, la hauteur du tableau n'a pas été modifiée : d'une part, la salle est partagée ; d'autre part, le personnel concerné a demandé sa mutation.

► *Points d'information.*

◆ Proposition de calendrier prévisionnel des prochains CHSCTA :

Jeudi 28 septembre 2017 à 14h00

Mardi 12 décembre 2017 à 14h00

Mardi 6 mars 2018 à 9h00

Jeudi 21 juin 2018 à 14h00.

◆ Programme annuel de prévention

Proposition d'une réunion de travail le 31 août 2017 à 9h00 en salle 1 pour préparer l'élaboration du Programme annuel de prévention académique.

◆ Risque chimique au lycée Roland Garros

L'inspecteur santé et sécurité au travail rapporte qu'il est alerté le mardi 30 mai par la proviseure d'une émanation de gaz irritant à proximité du local de stockage des produits chimiques en attente d'élimination. Il se rend immédiatement sur place, accompagné du CPA. Les services de secours et la cellule risque chimique sont déjà présents. 21 personnes montrent des irritations cutanées ou respiratoires, dont 5 sont évacuées vers le Centre hospitalier de Saint-Pierre. Un périmètre de sécurité de 50m



est installé. Le local est confiné et son étanchéité assurée. Un état des lieux des produits présents est engagé. La Région met en place un gardiennage jusqu'à l'évacuation des produits confiée à deux sociétés agréées, l'une pour les produits étiquetés, l'autre pour les produits non étiquetés. Toutefois, les produits combustibles et les produits pulvérulents inflammables ne pourront pas être éliminés en raison de la réglementation sur le Transport des matières dangereuses (TMD). L'acquisition d'une armoire anti-feu permettra d'isoler les produits inflammables des combustibles. Le local, équipé de portes coupe-feu, sera sécurisé par des volets roulants métalliques à l'entrée. Une CHS sur cette situation est prévue.

La FSU déplore que le CHSCTA n'ait pas eu d'information sur cet accident, ni communication du registre de DGI pourtant renseigné.

Elle se demande si la médecine de prévention en a été informée, si les personnes affectées ont déclaré un accident de travail et si elles feront l'objet d'un suivi.

Par ailleurs, aucune information n'a été donnée sur l'exposition au risque des étudiants et personnels de l'enseignement supérieur qui n'ont pas été concernés par la suspension des cours.

Une enquête du CHSCTA est nécessaire, dans un souci de prévention, au vu notamment de l'importance du risque chimique dans de nombreux autres établissements.

Le président rappelle que la CHS prévue est compétente pour répondre à ces questions. Il s'interroge sur la plus-value d'une enquête du CHSCTA là où une enquête judiciaire établit déjà la chaîne des causalités et responsabilités. Un groupe de travail académique sur le risque chimique dans les établissements serait plus productif pour la prévention qu'une enquête limitée à un établissement.

Le principe d'une enquête et celui d'un groupe de travail sont acceptés.

Point 2 - Proposition d'une méthodologie de mise en place du DUER numérique

Le conseiller de prévention académique présente une proposition d'installation de l'application numérique adoptée en 5 étapes : une phase administrative où l'application sera installée au niveau académique ; une phase préliminaire à l'accompagnement qui prend connaissance des tutoriels, choisit les écoles et établissements pilotes, configure les droits ; une phase d'expérimentation et d'accompagnement sur quelques établissements représentatifs ; une phase d'ajustement qui adaptera l'application aux besoins académiques ; et une phase de démultiplication qui généralise l'application à tous les établissements et écoles.

Point 3 - Bilan des CHS dans l'académie

La chargée de mission CHSCTA présente un bilan de l'installation et du fonctionnement de la CHS dans les établissements où elle est obligatoire (30 lycées avec ateliers - LGT avec SEP, LPO, LP - et 25 collèges avec SEGPA). 3 collèges et 4 lycées n'ont pas installé la CHS ; 17 collèges et 21 lycées l'ont mise en place sans respecter le nombre de réunions obligatoires ; 5 collèges et 5 lycées sont conformes à la réglementation. Dans l'ensemble, même là où elle est installée, la CHS fonctionne peu. Mais la situation est suivie pour dynamiser ces réunions.

Point 4 - Présentation des statistiques des accidents de service

La chargée de mission CHSCTA présente les données relatives aux accidents de service. Une élaboration des statistiques des maladies professionnelles est en cours.

Après une baisse en 2014 et 2015, une hausse de 57 % (298 déclarations enregistrées) est constatée en 2016.

Ils se sont principalement produits dans les services (77%) et sur les trajets (23 %).

Les pathologies concernent les membres inférieurs (34%), le dos (25%), les membres supérieurs (15%), affections psychologiques (14 %).

Ils touchent en majorité les personnels du 2^d degré (51%) et du 1^{er} degré (39 %).

La secrétaire académique du CHSCTA demande qu'on relance le groupe de travail sur les accidents de service initié en 2015. Elle rappelle aussi que le CHSCTA doit être informé des cas d'accident de service grave.



La FSU fait remarquer que certains personnels victimes d'accident de service ne le déclarent pas par crainte de perturber le fonctionnement du service ou d'avoir une image négative auprès de leur hiérarchie. De plus, les documents de déclaration sont introuvables dans les établissements.

Le président renvoie l'absence de formulaires à une question de la CHS. Par ailleurs, la mise en ligne du protocole agression rend accessibles tous les documents nécessaires à la constitution des dossiers.

Concernant les scrupules des victimes, l'auto-censure n'est pas justifiée. La déclaration d'accident de service est un droit que l'administration reconnaît pleinement.

Point 5 - Compte-rendu de la visite de l'école Alexis de Villeneuve

Le SAIPER CGTR Educ'Action, au nom de la délégation du CHSCTA, présente le compte-rendu de la visite de l'école Alexis de Villeneuve du 11 avril 2017 sur le thème des risques biologiques.

Les entretiens avec la directrice, les Adp de circonscription et de la commune et l'inspectrice de circonscription ainsi que l'observation directe conduisent au constat que l'école est exposée à des risques biologiques liés à la qualité de l'eau, aux piqûres de moustiques et de guêpes, à la circulation de rongeurs, à l'installation des oiseaux, aux odeurs nauséabondes, aux champignons et moisissures.

Dans l'ensemble, les registres sont mis en place et renseignés.

Le CHSCTA préconise la communication des résultats de la surveillance de la qualité de l'eau par l'ARS et une mise en place et remplacement des filtres dans les sanitaires et les lavabos.

La lutte contre les moustiques nécessite des moyens de protection (moustiquaires et diffuseurs) et le renouvellement des campagnes de sensibilisation/démoustication. Des aménagements au niveau des bâtis permettront d'éviter la nidification des guêpes et oiseaux.

La situation réglementaire de l'entreprise de menuiserie d'où proviennent les odeurs solvantées doit être vérifiée pour prévoir un rappel de conformité.

L'étanchéité du bâtiment et la peinture doivent être revues pour limiter la formation des champignons et moisissures.

La mise à jour du DUER est rappelée ainsi que la communication de la fiche récapitulative à l'IEN et à la mairie.

Le médecin conseiller technique rappelle que les diffuseurs anti-moustiques ne sont pas recommandés en raison des émanations toxiques. La préférence sera donnée à la protection individuelle (port de vêtements longs). En cas d'invasion de moustiques ou de contexte épidémique, l'IEN peut saisir l'ARS pour la désinsectisation et demander à la mairie le nettoyage des espaces extérieurs.

L'inspecteur santé et sécurité au travail fait remarquer qu'un particulier ou un exploitant peut porter plainte en cas de nuisances générées par l'activité d'une entreprise. Une enquête sera ouverte et permettra de déterminer la conformité de son implantation et des produits utilisés.

Le compte-rendu de visite de l'école Alexis de Villeneuve est soumis à approbation :
Résultat du vote : Pour : 5 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Point 6 - Compte-rendu de la visite du collège des Deux-Canons

La secrétaire académique du CHSCTA, au nom de la délégation, présente le compte-rendu de la visite du collège des Deux-Canons du 2 mai 2017 sur le thème des risques psychosociaux. Cet établissement, classé REP+, comprend une SEGPA.

Certains points de la réglementation en santé et sécurité au travail ne sont pas respectés : les registres, l'affichage, les 3 réunions annuelles de la CHS, l'absence de signaux sonores différenciés, la sonnerie incendie pour la SEGPA.



6/10

Des indicateurs permettent de pointer une exposition à des facteurs de risques psychosociaux :

- le fonctionnement de l'établissement n'est pas toujours favorisé par l'éclatement des services « santé social », la charge de travail de certaines catégories de personnel et le nombre des entrants.
- les relations sociales sont marquées par des tensions entre certaines catégories de personnels ou entre pairs qui peuvent s'expliquer par un cloisonnement ou par les effets des réformes successives (des collèges, REP+ et programmes).
- la sécurité des personnels est mise en question par des intrusions régulières, notamment des parents, et certaines catégories de personnels sont exposées aux agressions verbales.
- l'accessibilité n'est pas encore réalisée.
- la qualité de l'eau est un problème récurrent.

Le CHSCTA préconise les mesures suivantes :

- répondre aux obligations concernant les registres, instances et alertes sonores.
- mettre en place un groupe de travail chargé de faire une évaluation des risques psychosociaux et d'établir un plan de prévention à partir des données du DUER et du RSST.
- élaborer une proposition pour améliorer les conditions de travail du personnel bénéficiant de la RQTH à la SEGPA.
- établir un diagnostic de sécurité en lien avec le référent sûreté.

La FSU déplore que la visite du CHSCTA soit perçue comme une inspection et une mise en question.

La psychologue du travail pense qu'une approche directe des risques psychosociaux par le diagnostic suscite forcément des résistances. Elle propose une démarche en deux temps : une sensibilisation destinée à mieux faire connaître la mission du CHSCTA et la problématique abordée; de cette information doit émaner une demande de diagnostic consensuelle.

Le compte-rendu de visite du collège des Deux-Canons est soumis à approbation :
Résultat du vote : Pour : 5 ; Contre : 0 ; Abstention : 0.

Point 7 - Bilan d'activité du CHSCTA

La chargée de mission CHSCTA présente les actions sur lesquelles l'académie s'est engagée pour renforcer la prévention des risques psychosociaux.

La sensibilisation aux RPS est désormais inscrite dans les PAF des personnels des 1^{er} et 2^d degrés, des personnels d'encadrement et personnels non-enseignants.

L'intégration des RPS dans le DUER est en cours de généralisation.

Le tableau des indicateurs à des fins de diagnostic, de suivi et d'élaboration des plans locaux de prévention des risques psychosociaux a été renseigné. Ces données ne rendent pas encore compte de la situation réelle et devront être précisées ultérieurement. La liste ministérielle des 4 indicateurs (taux d'absentéisme pour raison de santé, de rotation des personnels, de visites sur demande à la MDP, nombre d'actes de violence envers le personnel) étant réputée non exhaustive, ce tableau a été complété par deux autres indicateurs spécifiques au dispositif académique : le nombre de saisines du CHSCTA et le nombre de personnes reçues dans le cadre de l'accompagnement des personnels en difficulté.

Le président souligne la difficulté de recueillir des données conformes à la réalité : d'une part, les faits ne font pas toujours l'objet d'une déclaration. D'autre part, si l'académie est performante dans la réaction et le traitement des situations, elle n'a pas accordé à la représentation statistique destinée à la prévention une place prioritaire.

La secrétaire académique du CHSCTA présente le bilan de l'activité du CHSCTA. Elle souligne la difficulté d'être informé des faits, déclarés ou pas dans les différents registres. Elle regrette la tendance à réduire la saisine du CHSCTA à une enquête administrative. Elle déplore que le planning n'ait pas permis aux acteurs opérationnels d'être présents lors des visites ou enquêtes.



7/10

Toutefois, elle reconnaît que les moyens mis à la disposition du CHSCTA constituent une avancée pour son fonctionnement et ses résultats : la mise en place des formations, l'assurance d'une représentation administrative dans les visites et enquêtes, le suivi des préconisations, l'obtention de 2h de décharge pour la secrétaire académique, la création d'un espace numérique de stockage, même si son volume doit être amélioré,

Point 8 – Bilan d'activité du GAPRPS

La représentante du GAPRPS expose les données et analyses de l'activité du groupe entre mai 2016 et avril 2017.

Le GAPRPS a fait l'objet de 68 saisines. Cette augmentation peut s'expliquer aussi par une meilleure connaissance du dispositif.

Les personnels concernés sont en très grande majorité des femmes (75%). Comme chaque année, il y a une sur-représentation du 1^{er} degré (54%). Et ce sont les enseignants (81%), suivis des directeurs d'école (6 %), qui ont le plus recours au groupe. Les relations de travail dégradées (relations entre collègues ou avec la hiérarchie) constituent le facteur dominant des RPS (80 %). Il est suivi par les relations dégradées à l'environnement de travail (12 %) constitué par les parents, personnels de collectivité ou autres. Le contenu du travail lui-même n'apparaît qu'en 3^e position (4%).

L'exposition à ces facteurs donne lieu à des arrêts de maladie (40 %) mais une proportion légèrement inférieure reste en poste (33 %). Les absences répétées sont de 20 % et les CLM 7 %.

Les principales mesures appliquées sont l'accompagnement (téléphone, mail, rencontre) pour 39 % des situations, la gestion interne (régulation de proximité, intervention d'un pair) pour 24 %, la mobilité (retraite, mutation, changement de service) pour 12 % et la gestion RH pour 13 %. Les autres cas ne relèvent pas du groupe.

Concernant l'évolution des situations entre avril 2016 et avril 2017, 45 % ont été stabilisées, 10 % sont en cours de traitement et 45 % ne sont pas connues.

La secrétaire académique du CHSCTA propose une réunion de travail entre le GAPRPS et les membres du CHSCTA pour renforcer leur collaboration.

Le principe de la réunion est accepté.

Point 9 - Questions diverses

FNEC FP FO:

Dans le premier degré, beaucoup de collègues se retrouvent sans postes à l'issue du mouvement intra. Cette année, sur 2255 Professeurs des Ecoles ayant participé au mouvement, 401 se retrouvent sans affectation à la phase principale (environ 300 l'an dernier). Certains collègues seront affectés en brigades d'ajustement et seront donc sans connaissance de l'école, du niveau et de la classe jusqu'au premier jour de la rentrée scolaire du mois d'août. Cette situation est génératrice de stress. Quelles mesures compte prendre le rectorat afin que ces collègues PE aient connaissance de leur affectation avant la fin de l'année scolaire ?

UNSA:

Quelles mesures compte prendre le rectorat afin que ces collègues PE aient connaissance de leur affectation avant la fin de l'année scolaire ? Dans le cadre du mouvement départemental du 1er degré, le guide du mouvement sert de cadre. Il n'inclut pas de priorité aux BOE et considère les priorités aux RQTH seulement en cas d'amélioration de la vie professionnelle, tandis-que le texte ministériel cite: "... amélioration de la vie ...". Il faudrait que ces deux points soient transcrits dans le futur guide du mouvement.

Le président renvoie ces deux questions techniques de gestion à la CAPD.

FSU:

♦ *Comment peut-on expliquer qu'en fin d'année scolaire, les recommandations médicales faites pour améliorer les conditions de travail de Mme Olivette n'aient jamais été appliquées?*



8/10

La chargée de mission CHSCTA rappelle que les Suites de la séance précédente ont répondu à cette question.

♦ *Examens Bac Pro G.A: comment peut-on prendre en compte les difficultés liées à l'utilisation du logiciel Cerise, difficultés ayant par ailleurs fait l'objet d'un signalement ministériel?*

Le président propose d'apporter une réponse lors des Suites de la prochaine séance.

♦ *Sécurité sur les installations sportives de la cité scolaire de Saint-Benoît: devant l'absence de réponses des différents chefs d'établissement concernant les problèmes de sécurité sur les installations sportives, le rectorat peut-il prendre en charge cette problématique (étanchéité du toit, gymnase intra-muros et halle couverte), risque de chute, intrusion récurrente d'éléments extérieurs aux cours, débris de bouteilles...vérification des panneaux de basket et des buts de hand...) et faire en sorte que les différents registres soient présentés et intègrent l'EPS, faire en sorte que la sécurité des personnes soient assurées?*

La chargée de mission CHSCTA informe que, suite au diagnostic transmis par le coordonnateur EPS aux chefs d'établissement concernés, la gestionnaire du lycée Patu de Rosemont a saisi la Région, laquelle annonce une visite prochaine du site par l'entreprise chargée des travaux d'entretien ou de rénovation.

Cependant, les dégradations relevant éventuellement du vandalisme feront l'objet d'une demande d'intervention traitée par la Région.

Concernant la salle de musculation, la représentante de l'IPR a organisé une réunion le 9 mai qui a abouti à un avis défavorable entraînant sa fermeture.

♦ *Ecole Maternelle les Cytises: est-il normal d'envoyer un CPC régler un différend entre 2 parents qui en viennent aux mains?*

Le président demande aux représentants du personnel de fournir plus d'éléments factuels pour pouvoir statuer sur cette question.

♦ *Collège Le Ruisseau: pouvons nous avoir un point sur la situation?*

Le président précise qu'il n'y a pas de situation concernant le collège Le Ruisseau mais 3 situations individuelles concernant 3 agents. Il invite les représentants du personnel à faire connaître leur demande d'information et une réponse leur sera apportée.

SAIPER:

Un personnel certifié histoire géographie au LPO de Trois Bassins en temps partiel cette année, ayant une affection définitive au niveau du dos et obtenu une RQTH avec une carte d'handicap, a fait une demande d'aménagement de poste auprès des services MDP pour limiter ses déplacements et a obtenu un temps partiel de droit pour l'année prochaine.

Ce dernier a reçu ses convocations pour le bac oral STIDD sur deux commissions qui impliquent 7 déplacements, entre la Possession (2), Saint Pierre Bois d'Olive (4) et Saint-Joseph (1). Madame Darmand (responsable des convocations) contactée n'a pas connaissance de son état de santé et d'un aménagement éventuel puisque d'après la MDPH, l'aménagement de poste du fait des délais de procédure n'interviendra que l'année prochaine, même si l'affection est réelle et présente.

Ces déplacements successifs ajoutés aux stations d'attentes propre aux oraux pourraient avoir comme conséquence une dégradation temporaire de son état et vont lui infliger des douleurs.

Ayant enseigné cette année en STMG, ayant une certaine expérience de la correction de copies L, ES, S, STMG depuis 2012 et n'ayant que de deux heures de classe d'examen dans son emploi du temps, serait-il possible, dans le cadre d'une adaptation de service pour un personnel ayant une RQTH, qu'il puisse prendre des copies STMG et les corriger à son domicile ou dans son établissement d'affectation, situé pour ces raisons à deux minutes de chez lui?



La chargée de mission CHSCTA informe que l'IA-IPR de la discipline a été contacté.
Les déplacements du personnel concerné seront limités à Bois-d'Olive.

9/10

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13h00.

Le président

La secrétaire académique

Le secrétaire administratif

Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint

Pierre Olivier SEMPERE



ANNEXE 1

Déclaration préalable commune FSU, FO, FO et SAIPER

10/10

Cette année scolaire se termine, et il était temps, a-t-on envie de dire. En effet, elle s'est caractérisée par une dégradation des conditions de travail, pour de trop nombreux collègues: hausse des actes de violence sans précédent dans l'académie, tant par le niveau que par la fréquence, les actes de malveillance sur les établissements, les violences physiques envers les personnels, les agressions verbales... Tout cela doit vous interpellier.

Alors qu'aucune fiche RSST, qu'aucun accident de travail, qu'aucune agression ne remontent jusqu'au CHSCT, nous faisons le constat que, comme les années précédentes, le travail de prévention dévolu au CHSCTA ne peut être mis en place. Les alertes aux risques psychosociaux, qu'ils soient individuels ou collectifs, doivent se traduire **enfin** par la mise en place d'un réel plan de prévention académique, plan de prévention que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs années. Par ailleurs, les réorganisations du travail successives, (réformes du collège, des programmes, PDMQC.....LSUN...la redistribution dans le premier degré des moyens en remplacement, la dégradation des conditions de travail dans les écoles avec les 4,5 jours...) ont demandé aux personnels un investissement important, allant même pour certains contre leurs valeurs.

Or, cette fin d'année est également marquée par un nouveau changement au sommet de l'État, changement de ministre, changement de cabinet...

Le ministre rouvre des boîtes de Pandore, et là où on aspire à de la quiétude, les polémiques vont reprendre. et pour citer Bernard Toulemonde, inspecteur général honoraire, « on assiste comme d'habitude, à chaque changement de ministre, à la réforme de la réforme antérieure. Seulement les gens en ont assez. Le temps des politiques n'est pas celui de l'éducation. »

Les premières mesures annoncées montrent une fois de plus qu'on n'entend pas les personnels et que l'on s'acheminerait vers encore plus de remise en cause du statut et des règles (PDMQDC qui seraient « transformés » au dernier moment en enseignants de CP) et une aggravation de la remise en cause du cadre national de l'école puisqu'en plus du maintien du choix des rythmes scolaires par les communes, celles-ci pourraient aller au-delà des 36 semaines. L'idéologie, l'ignorance, voire le mépris, de l'expertise et de la parole des acteurs de terrain que sont les personnels tiennent lieu d'évaluation des dispositifs. Lutter contre les RPS, alors que notre ministère de tutelle, les fabrique en grande quantité, revient à mettre un emplâtre sur une jambe de bois. Nous redoutons qu'une part importante de nos collègues ne se démobilisent... **Nous demandons qu'une attention toute particulière soit apportée dès la rentrée 2017 pour les collègues PE, qui partageraient une salle de classe, qui verraient leur affectation PDQMC éventuellement annulée...**

Tout cela devrait se traduire par plus de moyens accordés à la prévention et aux représentants du personnel. Mais si l'on s'en tient aux annonces faites, sur la refonte du dialogue social, le projet de dissolution de l'inspection du travail, l'hypothèse de décider des normes en matière de sécurité et de santé au travail à l'échelle locale, la fusion des instances représentatives du personnel faisant partie du « projet », on est en droit de s'interroger sur l'avenir et l'amélioration de nos conditions de travail.

Pendant ce temps, aux États Unis, parce que le rendement des personnels est plus faible, et donc moins productif, les entreprises s'intéressent au bien être des personnels, à la reconnaissance de leurs aspirations, de leur créativité,... afin de retrouver cette productivité qu'ils n'ont plus, perdue au fil d'années de management basé sur le seul profit au détriment de l'humain.

Pendant ce temps en France, dans la fonction publique, on a encore des années de retard dans la gestion des personnels !